



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 65140

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les récentes échauffourées intervenues entre représentants de l'autorité publique et les jeunes d'Aulnay-sous-Bois. L'incendie de véhicules devenu moyen d'attirer les autorités sur les lieux afin de les agresser, il convient de lutter contre ces manifestations devenues trop courantes. De récentes enquêtes indiquent que les véhicules incendiés sont pour la plupart à l'abandon ou font l'objet d'escroqueries à l'assurance par leurs propriétaires. Il semblerait donc que par certaines mesures ponctuelles, telles que l'enlèvement des voitures abandonnées ou un contrôle plus rigoureux des assureurs, l'ampleur du phénomène puisse être en partie limitée par ce biais. Il souhaiterait connaître l'ensemble des mesures s'inscrivant dans cette perspective susceptibles d'être arrêtées.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a fait de la sécurité quotidienne de nos concitoyens l'une des priorités de sa politique. La mise en place progressive de la police de proximité qui permet une meilleure couverture territoriale avec de nouveaux modes d'action alliant la prévention et la répression des actes de violence doit encore améliorer la lutte contre le phénomène des incendies de véhicules pour lequel les forces de l'ordre ont été sensibilisées. Les véhicules abandonnés ou épaves, par leur maintien prolongé sur la voie publique, constituent par ailleurs des cibles privilégiées pour les incendiaires. Leur enlèvement rapide par la police nationale ou par la police municipale est ainsi un moyen efficace de prévention de ces délits. L'analyse de ces délits montre des mobiles divers, soit dictés par la volonté de troubles à l'ordre public, soit par le désir d'empêcher le relevé d'empreintes digitales sur les véhicules volés, soit par le souhait de se venger d'un proche ou d'un voisin, soit enfin dans le but de réaliser une escroquerie aux assurances. Sur le plan répressif, les policiers diligent des enquêtes dont les résultats sont significatifs. Ainsi pour les huit premiers mois de l'année 2001, 2 229 personnes ont ainsi été mises en cause pour des incendies volontaires de biens privés et publics. Dans le cadre de la commune d'Aulnay-sous-Bois, l'action des services de sécurité publique est mise en oeuvre sous les mêmes formes ; 585 épaves ont été enlevées au cours de l'année 2000 et 356 au cours du 1er semestre 2001. Dans le cas des événements récents qui se sont déroulés sur cette commune, l'action des services de police a permis d'interpeller quatre mise en cause, dont l'un a été placé par la justice sous mandat de dépôt. Le repérage des véhicules abandonnés est l'un des moyens utilisé par la police et plus encore avec la police de proximité puisque celle-ci effectue des missions de surveillance de la voie publique dans les secteurs dont elle a la responsabilité, et la détection des épaves constitue l'une de leurs activités. La collaboration entre les policiers de proximité et les partenaires locaux, pour détecter et procéder à l'enlèvement des voitures vétustes ou en voie d'épaves, doit être recherchée et développée en particulier dans les contrats locaux de sécurité. Par ailleurs, le projet de loi sur la sécurité quotidienne contient une disposition qui permettra l'enlèvement et la mise en fourrière de véhicules abandonnés sur la voie publique ou le domaine privé avant même que ces véhicules soient devenus des épaves.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65140

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 6 août 2001, page 4474

Réponse publiée le : 10 décembre 2001, page 7113